

PV de la réunion du Conseil Municipal
Du 23 JUILLET 2026

Présents : MM Alexandre PALMIER, Liliane FAYARD, Pierre POINSON, Marie-Odile HENDRICKX, Christian PATURAL, Magali COAVOUX, Alexandre ROCHE, Christophe CELLIER, Agnès PANGAUD et Antonio FERREIRA

Absents excusés : Sabrina PERREIRA qui donne procuration à Alexandre PALMIER
Adrien OLIVEIRA AFONSO qui donne procuration à Christian PATURAL
Gaëtan GUILLOT qui donne procuration à Christophe CELLIER
Patricia GATTE donne procuration à Pierre POINSON
Natacha BELEZY

Secrétaire de séance : FAYARD Liliane

Approbation du PV de la réunion du 24 avril 2026

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal.

Nomination d'un titulaire et d'un suppléant pour la commission de contrôle de la liste électorale

Monsieur le Maire rappelle la nomination de Alexandre ROCHE et de Liliane FAYARD mais celle-ci n'est pas possible compte tenu qu'ils s'agit d'adjoints ayant des délégations de fonctions. Nous devons à nouveau désigner deux élus qui n'ont pas de délégation.
Sont nommés : en qualité de titulaire : Pierre POINSON
En qualité de suppléant : Antonio FERREIRA

Nomination des référents PLUi

Monsieur le Maire explique que pour le suivi du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal porté par LFa, il est nécessaire de désigner deux élus référents. Sont désignés Alexandre PALMIER et Gaëtan GUILLOT

Référent CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

LFa constitue cette commission dont la mission principale est d'établir un rapport portant sur les évaluations des charges financières transférées à LFa et aux communes dans le cadre des transferts de compétences. Commune de moins de 5000 hab nous devons désigner un élu.
Est désigné : Alexandre ROCHE

Nomination coordonnateur recensement population

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Trelins devra organiser le recensement de sa population du 21 janvier au 20 février 2027. Pour mener à bien cette opération, il est obligatoire de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte. Monsieur le Maire a nommé par arrêté Madame Carole GENE BRIER.
Plus tard, la commune devra recruter deux agents recenseurs.

Permis de construire d'une salle de sport

Monsieur le Maire explique qu'un permis de construire a été déposé sur le terrain à côté de la station de lavage. Monsieur le Maire explique également qu'il a présenté le projet à Monsieur le Sous-Préfet lors de sa visite et lui a démontré sur site l'intérêt qu'un tel permis de construire soit accepté par les services de l'Etat. Cette construction dans la continuité des bâtiments de la cave et de la station de lavage serait une façon cohérente de clore l'aménagement de cet îlot le long de la RD8. Nous sommes à ce jour dans l'attente du retour de tous les avis.

Mise en place de la TVLH (Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation)

Il s'agit d'une nouvelle taxe instaurée par la loi de finances 2026 et qui est la fusion de la Taxe sur les Logements Vacants et la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants. Elle est mise en place pour être une taxe incitative et due pour les logements vacants depuis au moins 2 ans. N'étant pas en zone tendue nous n'avons pas d'obligation de la mettre en place, mais si telle était notre décision, c'est alors LFa qui délibérerait à notre place et percevrait le produit. Si l'assemblée souhaite la mettre en place il faut délibérer pour la mise en place avant le 1^{er} octobre 2026 pour être applicable en 2027 et nous délibérerons sur le taux dans un deuxième temps (avant le 15/4/2027). Monsieur le Maire présente l'étude réalisée à partir de l'atelier fiscal.

8 maisons seraient concernées et on peut estimer que le vote d'un taux à 50% engendrerait un produit d'environ 4 000 euros.

L'assemblée décide à l'unanimité de mettre en place cette TVLH.

Précision des conditions financières relatives aux délégations accordées au Maire par l'assemblée

Le contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture de Montbrison demande à l'assemblée de préciser la délibération de délégation de fonctions du Conseil Municipal au Maire en matière d'actions en justice, d'exercice de droit de préemption et de sollicitation de subvention.

L'assemblée décide à l'unanimité de charger Monsieur le Maire

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213 3 de ce même Code dans la limite de 1 000 € ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans la limite de 1 000 €, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même Code
- De demander à tout organisme financeur, quels qu'en soit l'objet et le montant, l'attribution de subvention.

Attribution de deux subventions par le Département de la Loire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Loire a décidé de nous attribuer une subvention de 1894 € pour les travaux réalisés l'an dernier sur le clocher de l'église au niveau de la poutre porteuse et une subvention de 3234 € pour la réfection de la plateforme où se situent les containers à verre route des balcons ainsi que pour la fresque réalisée sur le mur de la bibliothèque. Ces subventions seront probablement payées seulement sur l'exercice 2027.

Gestion du personnel à venir

Monsieur le Maire rappelle l'organisation du service technique et demande à l'assemblée de commencer à réfléchir sur la suite.

Thierry DERORY a repris le travail à temps plein depuis le 25/06/2026. Il devrait demander son départ en retraite au 01/04/2027.

Christian PASCAL qui a remplacé Thierry DERORY depuis le 02/09/2024 est actuellement en contrat à hauteur de 24h/sem jusqu'au 31/03/2027.

Avancement de grade de Carole GENE BRIER.

En novembre 2026 un nouveau décret est paru autorisant les communes de moins de 2000 hab à créer des postes d'attaché principal. Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour que la commune quitte le service commun et crée un poste d'attaché principal au bénéfice de Carole afin de lui permettre de faire évoluer sa carrière bloquée depuis 2016.

L'assemblée vote à l'unanimité en faveur de cette proposition.

Avancement dossier borne recharge électrique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à sa précédente décision, il a signé la convention qu'il a transmis à l'entreprise. Le gérant va revenir vers nous pour l'installation.

Questions diverses

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune peut décider l'intégration des éléments de confort pour toutes les maisons classées dans les catégories comprises entre 1 et 6. Il présente l'analyse réalisée sur l'atelier fiscal qui démontre que ces ajouts concernent peu de logements et que le produit qui en découlera sera de 139 euros. L'assemblée vote favorablement à l'unanimité.

Foot : Joao FERREIRA annonce que l'équipe première du club monte en régionale 3. Les vestiaires sont très rustiques et mériteraient d'être agrandis et rénovés.

Photocopieur école : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le président de l'Ogec a demandé l'étude du remplacement du photocopieur de l'école qui présente des signes d'obsolescence et qui n'est pas couleur. Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à aujourd'hui, la commune avait acheté le copieur en assumait la maintenance par un cout copie et payait à l'école 35 000 feuilles blanches A4 par année scolaire. Ainsi, pour l'année scolaire 2025-2026 le cout pour la commune s'élève à 420 euros de fourniture de papier et à 330 euros de maintenance de copieur (39 081 copies à 0.007€ht). Monsieur le Maire présente la solution proposée par l'Ogec avec la location au nom de l'association d'une imprimante Konica avec un cout copie à 0.0035 € HT pour le noir et blanc et 0.035 € HT pour la couleur. Au vu de ces éléments intéressants, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer un montant forfaitaire annuel versé sous forme de subvention à hauteur de 800 euros. L'assemblée approuve à l'unanimité cette subvention permettant à l'OGEC de gérer seul ses achats de papier et la maintenance du copieur.

Magali COAVOUX : les enfants du CME sont super motivés et ont plein d'idées dont notamment la végétalisation et la pose de bancs près du city stade ce qui est complémentaire avec la volonté de la municipalité de mettre en place des systèmes de récupération des eaux des toitures.

Agnès PANGAUD demande si le projet d'aménagement intérieur de la cave avance. Monsieur le Maire répond que les gestionnaires cherchent des financements.

Christophe CELLIER et Marie Odile HENDRICKX rejoignent Magali et sont volontaires pour une réflexion sur la récupération des eaux pluviales. L'arrêté préfectoral de classement de notre secteur en crise nous rappelle encore aujourd'hui notre dépendance à l'eau.

Christophe CELLIER demande si un miroir pourrait être remis sur le mat au croisement de la route des pèges et de la route du jubilé pour sécuriser à nouveau la sortie de l'impasse du petit bois. L'assemblée reconnaît la dangerosité de cet accès et décide d'en remettre un.

Alexandre ROCHE fait le compte rendu des assemblées générales auxquelles il a participé. Le club des boules remercie vivement la mairie pour les travaux de réfection du terrain. L'association de chasse renouvelle sa demande de local.

La séance est close et levée à 21 h 30

Fait à Trelins, le 24 juillet 2026

Alexandre PALMIER, Maire,



Liliane FAYARD, secrétaire,